



NAUTIQUE SEVRES

4, rue de Saint Cloud

92310 SEVRES

01-60-29-01-60

ecolevoile@nautique-sevres.org

Avis de course
REGATE DU GRAND PARIS SEINE OUEST
LASER FINN YOLE-OK
Le 04 décembre 2010

L'épreuve sera organisée Nautique Sèvres sur le plan d'eau du Parc de l'Île de Monsieur

1. L'épreuve sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile** 2009-2012 ;
- Les I.C. Types FFV ;
- Les annexes aux IC ;
- Le présent avis de course ;
- Les règles de la Classe « Laser, FINN ou Yole-Ok ».

2. Publicité : Sans restriction.

3. Admissibilité et inscriptions:

3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe «Laser, Finn et Yole Ok».

3.2. les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur Licence FF Voile valide, portant le cachet médical et une autorisation parentale pour les mineurs.
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1,5 millions d'Euros.

4. Droits à payer : pas de droit d'engagement par bateau (participation pour le repas 20€)

5. Programme :

- **Pré inscriptions souhaitée avant le 24 novembre 2010 par mail de préférence (ecolevoile@nautique-sevres.org)**
- Confirmation des inscriptions le samedi 04 décembre à partir de 9h 30.
- Signal d'avertissement de la première course à 11H 00 pour les Finns et les Yoles-Ok et à 14h00 pour les Lasers

(Courses à suivre pas de signal d'avertissement après 16 h 00).

- Nombre maximum de courses : 6
- Proclamation des résultats à 19 H 30 pot de l'amitié
- Repas des équipages à suivre (**20€ préinscriptions obligatoire à formuler par mail avant le 24 novembre : ecolevoile@nautique-sevres.org**)

6. Jauge

L'épreuve sera régie par les règles de la classe Laser, Finns ou Yoles-Ok

7. Instructions de Course :

- Les Instructions de Course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la prescription fédérale.

8. Règles propres à la navigation sur la Seine

Les navires de commerce, péniches, barges etc. ont priorité sur les navires de plaisances ; en conséquence, les voiliers devront s'écarter de leur route perpendiculairement par tous moyens. Dans ce cas, la règle 42 ne s'applique pas.

9. Responsabilité

- Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates

- Les bateaux concurrents devront être équipés du matériel de sécurité obligatoire. Il est rappelé que le port du gilet est obligatoire, conformément à la réglementation de VNF et à l'arrêté préfectoral du 15 mars 2010.

10. Pénalités

- Les péniches commerciales naviguant sur le plan d'eau de la régates seront précédées d'un canot de sécurité arborant une flamme rouge: Tout passage entre la péniche et ce canot de sécurité sera sanctionné par une disqualification immédiate

la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Rappel de la RCV 44.1(b "Si le bateau a.. obtenu un avantage significatif.. grâce à son infraction, sa pénalité doit être l'abandon.")

- Un bateau qui touche la marque amont obtient un avantage significatif s'il effectue une pénalité de rotation en descendant le courant. Il montre qu'il ne gagne pas d'avantage s'il repasse en amont de la marque sans la toucher et valide ainsi sa pénalité de rotation.

11. Composition du Corps Arbitral :

Président du Comité de Course : Louis LELEU

12. Accès au site :

Sur la A 13 prendre la sortie N°3 SEVRES serrez à droite direction Suresnes La Défense
Au 2^{ème} feu à droite direction Sèvres
Immédiatement à gauche direction Parc de l'île de Monsieur

Sur la N118 sortie Issy les Moulineaux direction Suresnes La Défense
Sous le pont parking Parc Ile de Monsieur

Arrivé devant la barrière vous serez accueilli

13. Renseignement complémentaire :

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

☐ **NAUTIQUE SEVRES**

☐: **01-60-29-01-60**

☐: **06-77-43-41-37**